

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES/HELPE

NOMBRE DE MEMBRES		
<u>En</u> <u>Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	52	60
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 27/03/2025		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u>		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u>		
Validation du programme d’actions du PAT SAMBRE AVESNOIS NIVEAU 2 2025-2030		

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PAYS DE MORMAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2025

L’an deux mil vingt-cinq, le 2 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, M.Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, M.Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Laëtitia LEMOINE, Mme Pierrette GUIOST, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Denis LEFEBVRE, M. Alain GERARD, M.Frédéric CARRE, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUITS, M.Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, M.Amar GOUGA, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Frédéric ROMAIN, Mme Peggy DI MUZIO, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.François LERNOULD, M.David BEAUMONT, M.Jean-Pierre NOEL, Mme Anita LEFEVRE, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Philippe COLARD

Etaient excusé(es) : Mme Nathalie VINCENT, Mme Carine FREHAUT, Mme Alexandra LERCH, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, Mme Martine LECLERCQ, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Olivier YZANIC, Mme Catherine MOREL,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Christophe LEGROUX, M.Georges BROXER, M.François RONCHIN, M.Vincent DUSSART, M.Romain MAGY

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M.DRANCOURT Jean, Mme Delphine PERTUZON, Mme Hélène DUMORTIER, M.Benoit GUIOST, Mme Sabine KOLASA, Mme Marie DUBOIS, M.Freddy DOLPHIN, M.Dominique QUINZIN,

M.Jean-Pierre MAZINGUE et Mme Roxane GHYS ne prennent pas part au vote de la délibération n°38-2025

Délibération n°30-2025 : Validation du programme d'actions du PAT SAMBRE AVESNOIS NIVEAU 2 2025-2030

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Dans la continuité du PAT SA niveau 1, le PARC Naturel Régional souhaite poursuivre la démarche de mutualisation avec les 4 EPCI, par une mise en place du Projet Alimentaire Territorial Sambre Avesnois niveau 2, entre 2025 et 2030.

Les axes thématiques en préfiguration sont les suivants :

- Axe 1 –Rendre visible l'offre et susciter la demande de produits locaux et durables en circuits courts
- Axe 2 –Soutenir les projets structurants et valorisants pour nos filières locales et durables
- Axe 3 –Accompagner la transition de la restauration collective
- Axe 4 –Rendre accessible l'alimentation en quantité et en qualité pour tous les habitants
- Axe 5 -Eduquer et faire de la prévention à une alimentation saine et durable
- Axe 6 –Lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire les déchets organiques avec les habitants
- Axe 7 – Piloter le PAT SA 2

Pour lancer et animer le PAT SA 2 (gouvernance, mobilisation de financements, représentation du territoire, suivi des actions, évaluation du programme etc...), le PNR propose de mutualiser les coûts du recrutement de 2 ETP sur 2025-2026.

Le coût des 2ETP pour les années 2025 et 2026 s'élève à 205 000€. La participation du Pays de Mormal sera de 20 190 € soit 10 095€ par an

Modalités de désignation des élus et technicien référents :

Considérant le programme d'action, il est proposé au conseil communautaire de désigner des élus et techniciens référents pour chaque axe du PAT 2. Cette liste pourra être amenée à évoluer.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de :

-d'approuver son engagement au Projet alimentaire territorial Sambre Avesnois niveau 2 -2025-2030 porté par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

-d'approuver la participation financière (pour 2 ans) pour la mise en place du PAT 2

-d'autoriser le président à signer tout document relatif à la participation du Pays de Mormal au PAT SA 2

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
60		

Décide de :

-d'approuver son engagement au Projet alimentaire territorial Sambre Avesnois niveau 2 -2025-2030 porté par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

-d'approuver la participation financière (pour 2 ans) pour la mise en place du PAT 2

-d'autoriser le président à signer tout document relatif à la participation du Pays de Mormal au PAT SA
2

Fait et délibéré le 2 avril 2025

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

Le président

Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire

François ERLEM

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 059-200043321-20250415-30_2025DEL-DE